LACOVAR

"Les Amis de la Corniche Varoise"

Association indépendante régie par la loi de 1901- J.O.du 17 août 1967
Arrêtés préfectoraux des 10 avril 1978 et 13 novembre 2007
Fédération pour la protection de l'Environnement
Agrément Préfectoral pour le département du Var
Co-fondatrice de l'URVN
(Union **R**égionale **V**ie et **N**ature)
213, rue de la Soleillette
83700 SAINT-RAPHAEL
Tél : 04 94 95 42 28
Internet :www.lacovar.com/ E-mail :contact@lacovar.com

Saint-Raphaël, le 06/03/2020

PROCES-VERBAL DE LA 53è ASSEMBLEE GENERALE

Chers Adhérents,

Vous voudrez bien trouver, ci-après, le procès-verbal de la 53ème Assemblée Générale Ordinaire de LACOVAR qui s'est tenue à partir de 9H15 jusqu'à 11H30, le jeudi 5 mars 2020 à l'Hôtel ***LA MARINA«BEST WESTERN » PORT SANTA LUCIA 83700 SAINT-RAPHAEL, **en présence de Monsieur Maurice CHABERT, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement, représentant Monsieur Frédéric MASQUELIER, Maire de Saint-Raphaël.**

9h15 : Les adhérents présents et les pouvoirs sont recensés et il est constaté que l'assemblée pourra délibérer, suivant l'article 9 de nos statuts, à la majorité des membres présents et représentés.

Le terme d'unanimité sera utilisé, lors des votes, en l'absence d'opposition et/ou d'abstention des adhérents.

Tout d'abord, nous remercions de sa présence **Monsieur Maurice CHABERT**, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement, représentant aussi **Monsieur Frédéric MASQUELIER, Maire de Saint-Raphaël**, qui nous apporte un courrier du 3 mars 2020, signé de **Monsieur MASQUELIER,** de la plus haute importance, concernant le point B de notre ordre du jour au sujet d'une voie DFCI « pompier » devant relier le Domaine de la Bastide au Domaine du Rastel à Agay, non réalisée depuis 17 ans malgré les demandes répétées de LACOVAR, dans un zonage du P.P.R.I.F. (Plan de Prévention du Risque Incendie) mettant gravement en danger les nombreux habitants des deux Domaines, privés d'un accès « pompier » performant.

Lecture est donnée de ce courrier à l'assemblée, ci-joint en annexe à ce procès-verbal, et il est clair que ces éléments vont enfin permettre une réalisation rapide des travaux de cette voie DFCI « pompier » permettant la sortie du risque anormal d'incendie actuel pour les résidents des deux domaines, mais aussi pour les habitants des zonages B01et B02, la possibilité de reconstruire leurs maisons en cas d'incendie et même de retrouver la constructibilité perdue depuis 17 ans pour les terrains à bâtir, ce qui n'est pas rien...

Il est à remarquer que **Monsieur MASQUELIER** a repris personnellement ce dossier et en a trouvé la solution en seulement 2 ans quand d'autres n'ont rien réussi durant 15 ans…

Nous y reviendrons dans l'ordre du jour….

ORDRE DU JOUR : (9H30)
(Cet ordre du jour étant volontairement limité **à quelques points** de nos activités diverses)

- Message et rapport moral du Président, M. Jean-Louis LE MOAL:

LACOVAR, association de protection et de défense de l'environnement, existe depuis 53 ans mais reste l'association la plus représentative de l'Est-Var que ce soit d'après le nombre de ses adhérents

cotisants que d'après ses actions concernant l'intérêt général qu'elle défend depuis toutes ces années. LACOVAR reste une amicale dont les membres et les Administrateurs bénévoles sont tous animés par un désir essentiel de progrès concernant la protection et la défense de l'Environnement dans le cadre du développement durable.

Dès à présent, je tiens à vous rappeler la chance que nous avons ici à Saint-Raphaël, d'avoir le soutien actif de notre **Maire, Monsieur Frédéric MASQUELIER**, sans oublier nos Elus de la CAVEM et son **Président Monsieur Roland BERTORA**, car ils sont des écologistes « éclairés » et actifs ce qui facilite toutes nos actions dont le Pôle Mobile Environnement, qui est un stand itinérant tenu par deux animateurs salariés de LACOVAR, qui vont au contact de tous les publics pour les informer des actions de la CAVEM, conseiller et répondre à toutes les interrogations concernant l'Environnement durant la période juillet/août qui comprend des jours fériés mais aussi des nocturnes où le public se trouve particulièrement nombreux.

Néanmoins, en dehors de cette zone très vertueuse de la CAVEM, LACOVAR est souvent à la peine en constatant que l'intérêt général, qui devrait obligatoirement s'imposer, n'est pas toujours la priorité et que le principe du pollueur/payeur du Grenelle de l'Environnement est souvent oublié de même que la règle d'avoir droit à un Environnement préservé pour chaque citoyen.

L'intérêt général reste l'objectif de toutes nos actions ce qui implique aussi que nous ayons une démarche apolitique, comme prévu par nos statuts, d'autant plus que la protection et la défense de l'Environnement n'appartient, dans la réalité, à aucun parti politique.

Par exemple, que penser dans notre région qu'une association politisée puisse un jour se déclarer contre le passage des TGV, en indiquant non pas un problème d'intérêt général mais un passage trop proche de « ses balcons » ou d'autres fois, la voir militer pour la fermeture des décharges d'ordures ménagères en allant à l'occasion et peu avant une fermeture programmée « aller enfoncer des portes ouvertes » sur la commune du Luc, pour ensuite se plaindre de la réouverture d'une décharge sur leur commune devant recevoir aussi leurs propres déchets qui allaient justement au Luc et entre-temps dans les départements voisins « à grands frais », ce qui était un non-sens écologique total, en envoyant des norias de camions sur les routes et autoroutes.

Par ailleurs, comme déjà indiqué en 2018 et 2019, LACOVAR soutient Monsieur Nello BROGLIO Maire des ADRETS DE L'ESTEREL, dont l'engagement écologiste n'est plus à démontrer, et tous les habitants de la région qui s'inquiètent d'un projet polluant qui menace l'Environnement de toute cette région qui s'appelle « VALOR POLE FONTSANTE » consistant à ouvrir une future décharge en bordure de l'autoroute et du **domaine de Séguret** dont les premières maisons sont seulement à 730 mètres, ce qui est scandaleux pour ses habitants qui subissent déjà les pertes de valeur de leurs propriétés.

En effet, comment accepter qu'un projet d'une déchetterie sur 90 hectares arrive « à nos portes de maisons», piloté par le Maire de la commune de Callian et imposé sur la commune de Tanneron, qui n'a pas la propriété des terrains, puisse apporter toutes ses futures nuisances aux riverains (visuelles, bruyantes, olfactives, sanitaires, etc.) en saccageant, de plus, la forêt en bordure de l'Estérel, futur « grand site » dont une partie est classée en zone P.P.R.I.F., mettant aussi en danger la ressource en eau du lac de Saint Cassien qu'utilise tout l'Est VAR pour son eau potable pompée par le SEVE à Fréjus.

De plus cette « décharge » devrait surtout concerner les déchets du BTP et « autres » des Alpes Maritimes qui est un département bien connu pour être « bétonné » à l'excès contrairement au Var.

Il est très surprenant qu'un Elu, dont LACOVAR ne peut que respecter ses fonctions électives de Maire de Callian et de vice-président départemental, de surcroit délégué à l'Environnement, puisse promouvoir personnellement avec insistance un tel projet qui n'apportera que nuisances à l'Environnement et aux populations proches par une installation d'une emprise de 90 hectares dont le département du Var n'a nul besoin, (voir par exemple Star environnement, Ecopôle et Cemex Pont du duc à Fréjus, etc.), ce qui est en contradiction avec les règles du Grenelle de l'Environnement.

Monsieur CAVALLIER justifie aussi que cette décharge est indispensable au département des Alpes Maritimes afin de remédier à des décharges sauvages des déchets du BTP dans ce département voisin qui n'a su jusqu'à présent que « bétonner » à outrance sans bien contrôler la situation, par rapport au Var. Pourtant son arrière-pays ne manque pas de sites pouvant recevoir les décharges nécessaires respectant la règle « pollueur/responsable » suivant le principe rappelé tout dernièrement à ce sujet par notre **Président de région Monsieur Renaud MUSELIER** avec copies aux différents Préfets.

LACOVAR s'étonne que Monsieur CAVALLIER puisse aussi affirmer « il n'y aura pas d'odeur » dans Var-matin du 8/11/2018 alors que cette décharge pourra recevoir des déchets verts en compostage et même les « sédiments » (donc des vases puantes) issues de dragages des ports… Connait-il vraiment ce dossier qu'il porte pourtant avec une grande insistance ?

Lacovar est apolitique mais dans de telles conditions, ne peut que s'inquiéter de l'engagement « Environnemental » réel de Monsieur CAVALLIER au niveau départemental et local dont les prises de positions semblent clairement opposées au bien-être d'une majorité de nos concitoyens qui se sentent menacés par le projet « VALOR POLE » mais aussi pour le RD101 et l'aérodrome de Fayence.

D'autre part, LACOVAR est lassée d'entendre Monsieur CAVALLIER vouloir ne répondre que sur la pollution éventuelles des eaux du Lac de Saint Cassien que nous buvons dans l'Est-Var qui n'est qu'un aspect des nombreuses nuisances possibles du projet « VALOR POLE » ou qu'il prétende que **les opposants sont peu nombreux** alors que déjà **LACOVAR et ses adhérents s'y opposent dont tous les habitants des Adrets de l'Estérel, le lotissement du Domaine de Séguret et ses 400 maisons plus les 100 maisons des Esterets du Lac à Montauroux…**

Nous reviendrons sur le sujet « Valor Pôle Fontsante » dans l'ordre du jour et mettrons à votre disposition des tracts pour les actions d'information en cours contre Valor Pôle Fontsante.

Concernant les actions générales de LACOVAR, avec les ELUS et les services de l'ETAT, nos Administrateurs travaillent à l'aménagement des territoires dans le cadre des PLU, SCOT, PPRIF, PPRI, PCET, CSE, SIPME, Sites NATURA 2000, Commissions des carrières, régies diverses, etc., en tenant compte des défis du changement climatique et de ses nombreuses contraintes environnementales auxquels il faut remédier d'urgence pour le bien des habitants de notre planète.

En conclusion, nos actions ont été multiples en 2019 et seront développées encore en 2020 car LACOVAR restera vigilante.

Je tiens à remercier encore les nombreux Elus de la région et leurs équipes qui nous soutiennent activement depuis des années, ainsi que tous nos adhérents qui permettent à LACOVAR d'exister.

- **Rapport financier 2019 et approbation de la gestion 2019 :**

Suivant décompte joint à cette convocation, les comptes 2019 font apparaître un solde positif annuel de : 109,98 €, notre association ayant une trésorerie saine, sans aucun endettement, étant à signaler que le bureau exécutif a déjà validé ces comptes après contrôle.

- **Approbation des cotisations adhérents pour 2021 suivant les propositions du bureau exécutif en l'absence d'augmentation depuis 2010 :**

Il vous est proposé de voter les cotisations de 2021:

Membre actif : 30€ (soit 10€ + 20€ déductibles des impôts)
Couple : 40€ (soit 13€ + 27€ déductibles des impôts)
Bienfaiteur : 60€ (soit 20€ + 40€ déductibles des impôts)
Donateur : sans limite mais – 66,66% déductibles des impôts

Voté à l'unanimité

- **Parmi les 18 Administrateurs bénévoles, renouvellement pour trois ans des Administrateurs dont les mandats se terminent:**

M. Francis THOMAS est réélu à l'unanimité

Quelques dossiers suivis ou en cours de traitement :

- Risques d'inondation ruisseau des léonards *au détriment* de l'ASA les Charles au MUY et bassin de décantation dangereux :

Le problème est en cours, suivi par **Madame Françoise DUMONT, Première Vice-Présidente du Conseil Départemental.**

-Problèmes toujours posés par les P.P.R.I.F. dans la région (Fréjus (A) et Saint-Raphaël (B)) :
(Plan de Prévention des Risques Incendie des Feux de forêt)

A) - Fréjus : ASLP à Saint Jean de l'Estérel:

LACOVAR et ses Administrateurs M. et Mme BELLYNCK se sont investis depuis de nombreuses années avec la Ville de Fréjus pour trouver des solutions à l'ensemble des 24 terrains qui restent inconstructibles dans différents zonages puis avec la CAVEM au niveau du SCOT qui a intégré un « hameau » permettant enfin une solution, après 15 ans, pour 13 terrains pour 57.226 m2 en zone rouge dont les éléments ont été repris dans le nouveau PLU de la ville de Fréjus ce qui a été approuvé par LACOVAR dans l'enquête publique. Néanmoins, cette solution du « hameau » qui est un très grand progrès, reste une solution pour le cas où les échanges de terrains en cours ne seraient plus possibles. **Monsieur David RACHLINE**, Maire de Fréjus, suit activement le dossier

B) - Saint-Raphaël : Voie DFCI *non réalisée* depuis 17 ans entre le Domaine de la Bastide et le Domaine du Rastel à AGAY :

Depuis toutes ces années, les deux Domaines sont en risque d'incendie accru par manque d'un accès par voie DFCI « pompier ». De plus, une quarantaine de maisons et terrains restent inconstructibles en cas d'incendie faute de cette voie entre les deux domaines et il manque encore dans le RASTEL une borne incendie en haut de l'avenue de la Corniche, malgré bien des relances faites au Président du Rastel qui ne semble pas très soucieux du risque incendie malgré un zonage B01 et B02 du P.P.R.I.F. qui devrait mériter pourtant une attention particulière…

Des adhérents du Rastel s'inquiètent de la mise en cause de leur patrimoine en cas d'incendie au Rastel qui pourrait être imputé à ce manque d'hydrant et/ou à de mauvais débroussaillages, ce qui permettrait de

voir l'assurance du lotissement refuser la prise en charge des sinistres devant des fautes de gestion des Syndics de l'ASA du Rastel.

Cette situation n'est pas « une vue de l'esprit » car un sinistre « dégât des eaux » de 2011, dans ce même lotissement, vient d'aboutir 8 ans plus tard en 2019 à la somme de 116.775,00 € en principal, l'assureur du lotissement s'étant dégagé de la procédure en concluant qu'il ne s'agissait pas d'une catastrophe naturelle devant le TGI de Draguignan, resté sans appel de l'ASA. Cela implique des fautes de gestion des Syndics dans la reconstruction d'un regard hydraulique suite à un précédent jugement de 2005 perdu par l'ASA que tous les co-lotis devront supporter financièrement dans l'immédiat, faute de déclarations des Syndics de l'ASA à l'assureur pour leurs responsabilités personnelles dans le sinistre de 2011…

LACOVAR rappelle que, contrairement au risque inondation, le risque incendie n'est pas pris en compte par les assurances en garantie « catastrophe naturelle » ce qui est très lourd de conséquences pour les particuliers des zones B0 et rouge des PPRIF en cas d'incendie…

Un adhérent du Rastel, souligne les errements des Syndics du Rastel : tout à l'égout retardé et finalement décidé en exécution d'office par la CAVEM, devant la carence des Syndics, et aujourd'hui, en décembre 2019 la découverte que la CAVEM a un impayé de 290.000,00 € pour des travaux terminés en 2017; des routes en mauvais état et parfois sans éclairage depuis des mois ; des comptes opaques et jamais justifiés ; des procès-verbaux occultants les questions posées qui dérangent ; etc…

Pour revenir au rique incendie de cette voie DFCI manquante entre les 2 Domaines, aujourd'hui, une solution véritable et bien engagée est en cours **grâce aux actions de Monsieur Frédéric Masquelier** qui a fait en 2 ans ce que d'autres n'ont pas fait en 15 ans…. (voir courrier annexé à ce Procès-verbal).

- Soutien de LACOVAR pour les campagnes de la CAVEM « Traitez vos palmiers » et sa lutte anti-moustiques:

Lacovar, grâce à son Pôle Mobile Environnement, informe nos concitoyens depuis plusieurs années.

- Ligne TGV puis LGV et enfin devenue NLFP (région de Montauroux):

Après des années d'intervention de LACOVAR et de nos Administrateurs, Serge KOSTER et M. et Mme GERASSI, les menaces sur le hameau des Esterets du lac sont peut-être en cours de règlement (mention d'évitement des Esterets sur le dernier tracé projeté en réunion) mais les associations sont désormais écartées de la concertation au profit des Maires qui devront rester vigilants.

-Dossier du PLU de la commune du RAYOL-CANADEL au Tribunal Administratif:
-Soutien actif de LACOVAR à l'association de sauvegarde de la Tessonnière :
Après des années d'interventions de LACOVAR et de nos Administrateurs, Claudine VANCEL et Robert MAILLET, l'Etat et la Commune reconnaissent enfin que la zone de la Tessonnière n'est pas « un espace remarquable »... De plus une partie de la zone de la Tessonnière redevient constructible au PLU voté par la commune après accord de l'Etat. Il s'agit d'une première victoire encourageante mais très insuffisante pour les victimes et propriétaires de cet ensemble qui méritent beaucoup mieux...

Il y a eu plusieurs recours devant le Tribunal Administratif de Toulon qui ont été perdus par toutes les associations, dont LACOVAR, qui n'a pas fait appel.

Nous resterons très vigilants pour les prochaines révisions de ce PLU qui ne manqueront pas de se réaliser après les prochaines élections municipales de 2020.

- Projet « RD 101 » au niveau des Estérets du Lac :

Les ennemis de la nature restent à la manœuvre au lieu d'améliorer l'existant…

-Sentier littoral au Dramont :

- Suites du tout à l'égout sur AGAY réalisé grâce à la CAVEM :

Les travaux, grâce à la CAVEM sont terminés depuis 2017 et il est navrant d'apprendre que la CAVEM a, d'après les Syndics, suite à l'A.G. du 5 décembre 2019, un impayé de 290.000,00 € pour des travaux terminés en 2017. Il existe des contestations devant le Tribunal Administratif de Toulon sur les appels de fonds établis par les Syndics suivant des calculs, qui restent « opaques » et par « bassins versants » mais ces impayés sont loin de représenter 290.000,00 €….

La Sous-Préfecture qui est l'autorité de tutelle de l'ASA du Rastel, commence à s'intéresser à cette gestion qui interpelle.

- LES ADRETS : PROJET FONTSANTE et graves nuisances à l'Environnement :

En effet, malgré tous les sites existants de déchetteries qui suffisent largement au département du VAR, un projet supplémentaire propose d'ouvrir prochainement **une énorme « déchetterie » sur un site de 90 hectares** au niveau de la commune de TANNERON dénommé « VALOR PÔLE FONTSANTE » avec des risques écologiques **mettant gravement en cause la ressource en eau de l'Est-Var**, le site de la forêt de l'Estérel dont une partie classée au P.P.R.I.F., et surtout la remise en cause de la tranquillité des habitants de la région devant subir une multitude de nuisances dont l'impact visuel, les nuisances olfactives, les poussières et le roulage de milliers de camions (plus de 100 par jour) transbordant environ 400.000 tonnes par an, venant principalement des Alpes Maritimes, qui alimenteront le site de cette future « déchetterie » joliment appelée I.S.D.N.D., Installation de Stockage de Déchets non Dangereux.

La présentation de ce projet présenté comme « écologique » sur plus de 100 pages amène à s'interroger comment le département voisin des Alpes Maritimes, qui serait le premier bénéficiaire du site, **après les instigateurs du projet**, accepte de se priver d'une si belle installation, alors qu'il pourrait aussi bénéficier chez lui des subsides qu'il est prévu de verser généreusement à :

Commune de CALLIAN : jusqu'à **680.737,00 € par an** (voir pages 97/98) qui est propriétaire des terrains sur la Commune voisine de Tanneron, cette dernière découvrant la pratique du « coucou »…
Commune de TANNERON : jusqu'à 31.668,00 € par an (voir pages 98/99), plus des versements au département du Var, à la région et aux communes de Tanneron et des Adrets sous forme de taxes communales potentielles d'1,50 € la tonne (voir page 99).

Il est triste de constater que certains puissent envisager le saccage de la nature et de notre cadre de vie au détriment de nos concitoyens mais en percevant les « deniers » de la trahison portée par ce projet…

D'après le principe pollueurs/payeurs : il serait souhaitable que le département des Alpes Maritimes garde tous ses divers déchets dont ceux du BTP chez lui et nous laisse, en l'état bien préservée, notre belle nature de l'Estérel de même que les eaux pures du lac de Saint-Cassien dont la ressource potable que nous buvons qui est compromise par ce projet auquel LACOVAR s'oppose avec beaucoup d'Elus de notre proche région.

-Prévention des feux de forêts :
Rappel des règles du débroussaillement...

- Interdiction des feux de jardin (rappel)

- « Pôle Mobile Environnement » :

Stand itinérant de notre association tenu par 2 animateurs salariés, à temps partiel, par LACOVAR, qui dispensent des formations à l'Environnement au grand public en partenariat actif avec les Municipalités locales de la CAVEM.

Plus d'un millier de personnes fréquentent ce stand chaque année et peuvent aussi s'exprimer...

A noter par les habitants depuis 4 ans : la grande efficacité du service de démoustication de la CAVEM.

- Interventions des invités :

Monsieur Maurice CHABERT, représentant Monsieur MASQUELIER, nous assure de la détermination de notre Maire de mener à bien les travaux de la voie DFCI « pompier » devant relier les Domaines de la Bastide et du Rastel à Agay et prend congé sous les applaudissements de l'assistance.

-Fin de l'ordre du jour : 11H30

(Début du Conseil d'Administration de Lacovar, le bureau administratif étant démissionnaire, suivant nos statuts, après chaque assemblée générale)

Ci-joint :

Compte de résultat 2019 - page 8/8

Courrier de Monsieur MASQUELIER du 3/03/2020

Le Vice-Président (reconduit) Le Président (reconduit)

Philippe DRUELLE Jean-Louis LE MOAL

06 82 62 24 06

ASSOCIATION LACOVAR-COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

PRODUITS	2019	2018	2017
Produits d'exploitation			
Cotisations	5.755,00	5.663,78	6.015,27
Prestations			
Subventions	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Bénévolat	9.150,00	9.150,00	9.150,00
Total produits d'exploitation	**24.905,00**	**24.813,78**	**25.165,27**
Rompu			
Produits financiers			
Total produits financiers			
Produits exceptionnels			
Total Produits exceptionnels			
TOTAL PRODUITS	**24.905,00**	**24.813,78**	**25.165,27**

CHARGES	2019	2018	2017
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes	5.187,24	5.165,37	5.361,89
Impôts et taxes			
Salaires et charges sociales	8.457,78	8.179,20	8.154,06
Bénévolat	9.150,00	9.150,00	9.150,00
Dotation aux amortissements	2.000,00	2.000,00	2.000,00
Actifs Immobilisés: 13.982,00			
Total charges d'exploitation	**24.795,02**	**24.494,57**	**24.665,95**
Charges financières			
Total charges financières			
Charges exceptionnelles			
Total charges exceptionnelles			
TOTAL CHARGES	**24.795,02**	**24.494,57**	**24.665,95**
RESULTAT DE L'EXERCICE : BENEFICE	**109,98**	**319,21**	**499,32**

Saint-Raphaël, le 31/12/2019

Le Trésorier

Josiane TEMEME

Le Président

Jean-Louis LE MOAL

LACOVAR
Les Amis de la Corniche Varoise
213, rue de la Soleillette
83700 SAINT-RAPHAËL
Tél. : 04 94 95 42 28
E-mail : contact@lacovar.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINT
RAPHAËL

Ville de Saint-Raphaël
Le Maire

SAINT-RAPHAEL, le 03 mars 2020

Monsieur Jean-Louis LE MOAL
Président
Les **A**mis de la **Co**rniche **Va**roise
213 rue de la Soleillette
83700 SAINT-RAPHAEL

OBJET : **Voie DFCI à AGAY**
REF. : **FM/PS - 20200303/CAB/00762**

Monsieur le Président,

En réponse à votre courriel en date du 2 courant, je vous confirme que lors de la réunion que j'ai organisée en mairie le 31 janvier dernier, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Draguignan, du Directeur de la DDTM du var et du Colonel FARCY du SDIS, le projet de la piste DFCI à Agay a bien été évoqué.

M BARJON, Directeur de la DDTM, a clairement expliqué qu'une révision du PPRIF de la Commune n'était pas envisageable en tant que telle, dans les deux années à venir.

Cependant, il a également précisé que le projet de création d'une piste DFCI reliant le Domaine de la Bastide avec le Domaine du Rastel pouvait être favorablement retenu à condition que cette dernière respecte les prescriptions du PPRIF actuel en termes d'aménagement (pente, largeur...) et que des modifications à la marge, nécessaires pour sa réalisation, pouvaient être apportées étant donné que le tracé prévu au PPRIF n'est qu'un tracé de principe.

La Société Espace Environnement en charge des études, a finalisé le projet et il ne reste donc plus qu'à obtenir l'accord de la **C**ommission **D**épartementale de la **N**ature, des **P**aysages et des **S**ites. Une fois ce dernier obtenu, nous pourrons alors engager la phase de réalisation et, de ce fait, lancer la procédure d'appel d'offres.

.../...

HÔTEL DE VILLE - BP 80 160 - 83 701 SAINT-RAPHAËL CEDEX - TÉL. : 04 94 82 15 00 - FAX : 04 94 82 15 99
monsieurlemaire@ville-saintraphael.fr

Vous pouvez compter sur mon total engagement pour faire aboutir ce dossier et inscrire les dépenses nécessaires à la réalisation de cette piste DFCI, en fonction de l'accord des parties concernées, dès le « parcours du combattant » règlementaire achevé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

LE MAIRE

MAIRIE DE SAINT-RAPHAEL ★ VAR ★ 41

Frédéric MASQUELIER